

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 21 décembre 2022, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 3 du Règlement relatif au stationnement des véhicules en libre-service (16-054) :

Ordonnance modifiant la zone de desserte mentionnée à l'annexe A (8)

Cette ordonnance modifie l'annexe A du règlement afin d'inclure l'arrondissement de Saint-Léonard dans la zone de desserte.

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 23 décembre 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat